

(11)(21)(C) **2,026,571**
(86) 1990/01/31
(87) 1990/08/03
(45) 2000/05/02

(72) Scherrer, Fernand, FR

(73) Scherrer, Fernand, FR

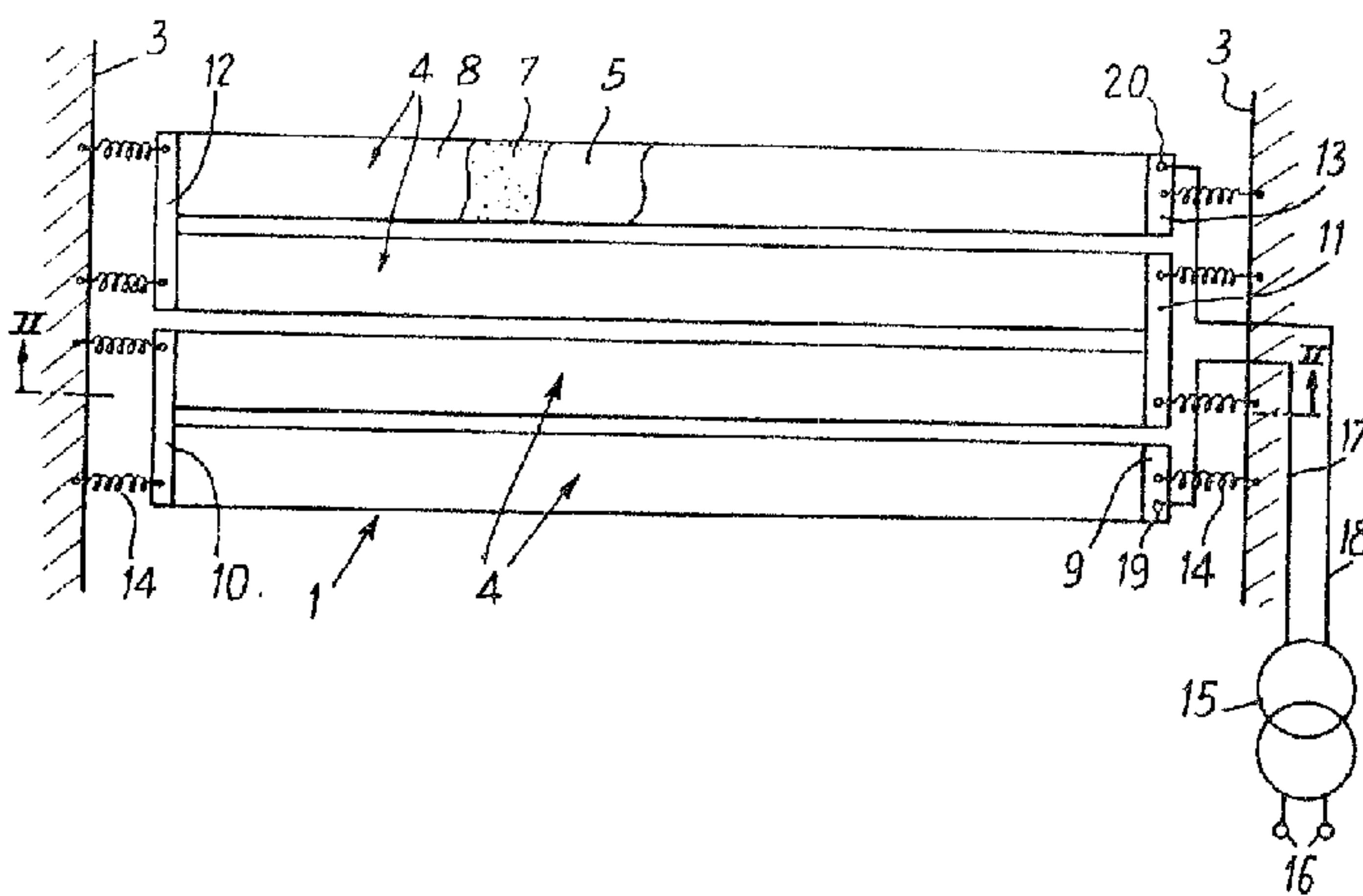
(51) Int.Cl.⁵ H05B 3/20

(30) 1989/02/02 (89 01362) FR

(54) **DISPOSITIF DE CHAUFFAGE, PAR RAYONNEMENT**

**INFRAROUGE, FIXE SUR UN MUR OU LE PLAFOND D'UNE
PIÈCE D'UN BATIMENT**

(54) **WALL OR CEILING MOUNTED INFRARED RADIANT
HEATING DEVICE**



(57) L'invention se rapporte à un dispositif de chauffage, par rayonnement infrarouge, fixé sur un mur ou sous le plafond d'une pièce d'un bâtiment, comportant un émetteur de rayonnement infrarouge plan constitué par une feuille en un matériau conducteur de l'électricité raccordé à une source d'alimentation en courant électrique à basse tension, caractérisé en ce que la feuille conductrice de l'électricité fait partie d'au moins une bande composite et elle est revêtue, sur sa face qui est tournée vers l'intérieur de la pièce à chauffer, d'une couche mince noire à pouvoir émissif élevé et, du côté opposé, d'une feuille formant réflecteur du rayonnement infrarouge en direction de l'intérieur de la pièce.

(57) An infrared radiation heating device, mounted onto a wall or the ceiling of a room in a building, comprising an infrared radiation emitter consisting of a sheet made from an electrically conducting material connected to a low electrical current source, characterized in that the electrically conducting sheet is part of at least one composite band and is coated, on the side oriented towards the interior of the room to be heated, with a thin black layer having a high emitting power and, on the opposite side, with a sheet constituting the infrared radiation reflector oriented towards the room's interior.

PRECIS DE LA DIVULGATION

L'invention se rapporte à un dispositif de chauffage, par rayonnement infrarouge, fixé sur un mur ou sous le plafond d'une pièce d'un bâtiment, comportant un émetteur de rayonnement infrarouge plan constitué par une feuille en un matériau conducteur de l'électricité raccordé à une source d'alimentation en courant électrique à basse tension, caractérisé en ce que la feuille conductrice de l'électricité fait partie d'au moins une bande composite et elle est revêtue, sur sa face qui est tournée vers l'intérieur de la pièce à chauffer, d'une couche mince noire à pouvoir émissif élevé et, du côté opposé, d'une feuille formant réflecteur du rayonnement infrarouge en direction de l'intérieur de la pièce.

DISPOSITIF DE CHAUFFAGE, PAR RAYONNEMENT INFRAROUGE, FIXE SUR UN MUR OU
LE PLAFOND D'UNE PIECE D'UN BATIMENT"

La présente invention concerne un dispositif de chauffage, par rayonnement infrarouge, fixé sur un mur ou le plafond d'une pièce d'un bâtiment, afin d'assurer le chauffage de cette pièce.

On connaît déjà des dispositifs de chauffage de ce type qui utilisent des éléments émetteurs de rayonnement infrarouge chauffés par effet Joule et connectés à cet effet à une source de courant électrique. Les éléments émetteurs de rayonnement infrarouge sont constitués par des feuilles, des films, des tissus etc. en matériau conducteur de l'électricité et qui sont tendus à une certaine distance du mur ou du plafond de la pièce à chauffer. De tels dispositifs sont décrits par exemple dans les brevets DE-O-2 202 208 et DE-A-2 310 119.

On connaît également, ainsi qu'il est décrit dans le brevet DE-O-3 026 098, un dispositif de chauffage par le sol qui comprend essentiellement une feuille métallique conductrice de l'électricité s'étendant suivant un trajet sinueux ou formant des méandres imbriqués les uns dans les autres et qui porte, à ses deux extrémités, des bornes de raccordement à une source d'alimentation électrique. Dans ce dispositif la feuille métallique est enfermée hermétiquement entre deux feuilles de matière plastique, par soudage de ces feuilles, et cet ensemble est fixé, au moyen d'agrafes, sous un revêtement textile constituant le sol de la pièce à chauffer. L'alimentation électrique de la feuille métallique chauffante s'effectue à basse tension, inférieure à 42 volts,

par l'intermédiaire d'un transformateur et d'un régulateur de courant. Un tel dispositif de chauffage est particulièrement intéressant parce qu'il présente une sécurité totale en ce qui concerne les risques d'incendie, du fait de son alimentation à basse tension. Toutefois, du fait qu'il se trouve incorporé dans le tapis placé au sol d'une pièce à chauffer, il doit être adapté exactement aux dimensions de cette pièce. Par ailleurs il ne peut être utilisé qu'au sol et il est absolument inadapté à une installation sur un mur ou sous un plafond, ce qui peut être désirable dans de nombreux cas pour des raisons de commodité d'installation et d'efficacité du chauffage.

La présente invention concerne des perfectionnements apportés à ces dispositifs de chauffage de manière à procurer un dispositif présentant toute sécurité de fonctionnement, notamment à l'égard des risques d'incendie, assurant un chauffage efficace et réglable à volonté et pouvant être très aisément installé sur un mur ou sous un plafond d'une pièce.

A cet effet ce dispositif de chauffage, par rayonnement infrarouge, fixé sur un mur ou sous le plafond d'une pièce d'un bâtiment, comportant un émetteur de rayonnement infrarouge plan constitué par une feuille en un matériau conducteur de l'électricité raccordé à une source d'alimentation en courant électrique à basse tension, est caractérisé en ce que la feuille conductrice de l'électricité fait partie d'une bande composite et elle est revêtue, sur sa face qui est tournée vers l'intérieur de la pièce à chauffer, d'une couche mince noire, à pouvoir émissif élevé, et du côté opposé, d'une feuille formant réflecteur du rayonnement infrarouge en direction de l'intérieur de la pièce.

On décrira ci-après, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de la présente invention, en référence au dessin annexé sur lequel :

La figure 1 est une vue en plan d'un dispositif de chauffage par rayonnement infrarouge suivant l'invention, monté sous le plafond d'une pièce.

La figure 2 est une vue en coupe verticale faite suivant la ligne II-II de la figure 1.

La figure 3 est une vue en coupe verticale et transversale, à plus grande échelle, d'une bande composite élémentaire faisant partie du dispositif de chauffage.

La figure 4 est une vue en élévation d'un dispositif de raccordement électrique d'un câble d'alimentation et d'une feuille conductrice de l'électricité.

Le dispositif de chauffage suivant l'invention qui est indiqué dans son ensemble par la référence 1 sur les figures 1 et 2, s'étend horizontalement en-dessous du plafond 2 d'une pièce à chauffer, entre les murs 3 de cette pièce. Ce montage n'est toutefois pas limitatif et le dispositif de chauffage 1 pourrait aussi bien s'étendre verticalement, parallèlement à un mur 3.

Le dispositif de chauffage 1 est constitué de plusieurs bandes composites parallèles 4 qui s'étendent dans un même plan horizontal. Chaque bande composite 4, de forme rectangulaire, comprend, à sa partie inférieure, une feuille mince 5, ayant par exemple une épaisseur de 0,2 millimètre, en un matériau conducteur de l'électricité tel que l'aluminium. Cette feuille mince 5 conductrice de l'électricité est revêtue, sur sa face qui est tournée vers l'intérieur de la pièce, c'est-à-dire sur sa face inférieure

dans cette application particulière, d'une couche de matière noire 6, à fort pouvoir émissif, pour augmenter le rayonnement en direction de l'intérieur de la pièce. Par ailleurs la bande composite 4 comporte, au-dessus de la feuille mince conductrice 5, une couche 7 de mousse de matière plastique sur laquelle est finalement appliquée une feuille mince 8, métallique ou métallisée, formant un réflecteur supérieur pour le rayonnement infrarouge.

Les bandes composites parallèles 4, par exemple au nombre de quatre dans la forme d'exécution non limitative décrite, sont fixées, à leurs extrémités, à des supports transversaux 9,10,11,12,13 qui sont eux-mêmes accrochés aux murs 3 par des moyens de suspension appropriés 14, tels que des ressorts. Les supports 9-13 sont avantageusement constitués par des barrettes de connexion dans lesquelles sont pincées et fixées les extrémités des bandes composites 4 et qui sont agencées de manière à établir la continuité du circuit électrique sinueux ou à méandres formé par les feuilles minces conductrices 5 des différentes bandes 20 composites 4 et à raccorder ce circuit continu à une source de courant électrique à basse tension, par exemple de 48 volts ou inférieure. Cette source de courant est représentée par un transformateur 15 dont l'enroulement primaire est relié aux bornes du secteur 16 et dont l'enroulement secondaire à basse tension est connecté, par des câbles 17,18, respectivement à deux bornes 19,20. La borne 19 est portée par la barrette de connexion extrême 9 dont la largeur correspond à celle d'une bande composite 4, et cette borne 19 établit la connexion électrique entre le câble d'alimentation 30 17 et l'extrémité droite de la feuille mince conductrice 5

laisant partie de la première bande composite 4 reliée à la barrette 9. La figure 4 illustre d'une manière plus détaillée une forme d'exécution de la borne 19. Cette borne comprend un boulon traversant de part en part la feuille mince 5 conductrice 5. Ce boulon maintient une cosse 21 qui est fixée au câble 17, plaquée contre la feuille mince conductrice 5 afin d'assurer la liaison électrique. Suivant une variante la connexion pourrait être également réalisée par soudage des extrémités des câbles 17,18 directement aux feuilles minces 10 conductrices 5.

La première bande composite 4 du dispositif de chauffage 1 s'étend de la barrette de connexion extrême 9 à la barrette de connexion intermédiaire 10 qui a, elle, une longueur supérieure à deux fois la largeur d'une bande composite 4. Cette barrette de connexion intermédiaire 10 établit une connexion électrique entre les extrémités gauches des feuilles minces conductrices 5 des première et deuxième bandes composites élémentaires 4. De la même façon l'extrémité droite de la deuxième bande composite élémentaire 20 4 est maintenue par la barrette de connexion intermédiaire 11 maintenant également l'extrémité droite de la troisième bande composite élémentaire 4 et assurant la liaison électrique entre les feuilles minces conductrices 5 des deuxième et troisième bandes 4. L'extrémité gauche de la troisième bande composite 4 est maintenue par la barrette de connexion intermédiaire 12 qui maintient également l'extrémité gauche de la quatrième bande 4 et établit une liaison électrique entre les feuilles minces conductrices 5 des troisième et quatrième bandes 4. Enfin l'extrémité droite de la quatrième 30 bande 4 est maintenue par la barrette de connexion extrême

portant la borne 20 raccordée au câble d'alimentation 18.

La figure 2 illustre une utilisation particulière du dispositif 1 de chauffage par rayonnement infrarouge suivant l'invention. Dans ce cas ce dispositif 1 s'étend au-dessus 5 d'une nappe horizontale 22 qui est tendue et accrochée, le long de ses bords, à des lisses 23 constituées par des profilés fixés aux murs 3, en formant un cadre horizontal autour de la pièce. De ce fait le dispositif de chauffage 1 est totalement caché et le rayonnement infrarouge qu'il émet 10 vers l'intérieur de la pièce, traverse sans encombre la nappe horizontale 22 qui, à cet effet, est réalisée en un matériau perméable à un tel rayonnement.

Le dispositif de chauffage 1 suivant l'invention peut être également utilisé sous la forme d'une cassette ou d'un 15 panneau indépendant comportant un cadre périphérique sur lequel sont montées les bandes composites parallèles 4.

REVENDICATIONS

1. Dispositif de chauffage, par rayonnement infrarouge, fixé sur un mur ou sous un plafond d'une pièce d'un bâtiment, comportant un émetteur de rayonnement infrarouge plan constitué par une feuille en un matériau conducteur de l'électricité raccordé à une source d'alimentation en courant électrique à basse tension, caractérisé en ce que la feuille conductrice de l'électricité fait partie d'au moins une bande composite et elle est revêtue, sur sa face qui est tournée vers l'intérieur de la pièce à chauffer, d'une couche mince noire à pouvoir émissif élevé et, du côté opposé, d'une feuille formant réflecteur du rayonnement infrarouge en direction de l'intérieur de la pièce.

2. Dispositif suivant la revendication 1 caractérisé en ce que chaque bande composite comprend une couche de mousse de matière plastique interposée entre la feuille mince conductrice et la feuille formant réflecteur du rayonnement infrarouge.

3. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce qu'il comprend plusieurs bandes composites parallèles dont les extrémités sont fixées à des barrettes de connexion transversales comprenant des barrettes de connexion intermédiaires et des barrettes de connexion extrêmes qui

sont accrochées au plafond ou au mur de la pièce par des moyens de suspension tels que des ressorts.

4. Dispositif suivant la revendication 3 caractérisé en ce que les bandes composites sont reliées entre elles, par les barrettes de connexion intermédiaires de manière à établir un circuit électrique sinueux ou à méandres, et les barrettes de connexion extrêmes qui sont fixées aux extrémités, situées d'un même côté des deux bandes composites extrêmes du groupe de bandes parallèles, portent des bornes respectives reliées à des câbles d'alimentation électrique connectés à la source d'alimentation électrique à basse tension.

5. Dispositif suivant la revendication 4 caractérisé en ce que chacune des bornes comprend un boulon traversant la feuille mince conductrice et maintenant une cosse, raccordée à un câble d'alimentation, plaquée contre cette feuille mince conductrice.

6. Dispositif suivant la revendication 4 caractérisé en ce que chaque câble d'alimentation est soudé directement à l'extrémité de la feuille mince conductrice d'une bande composite extrême.

2026571

Fig: 1

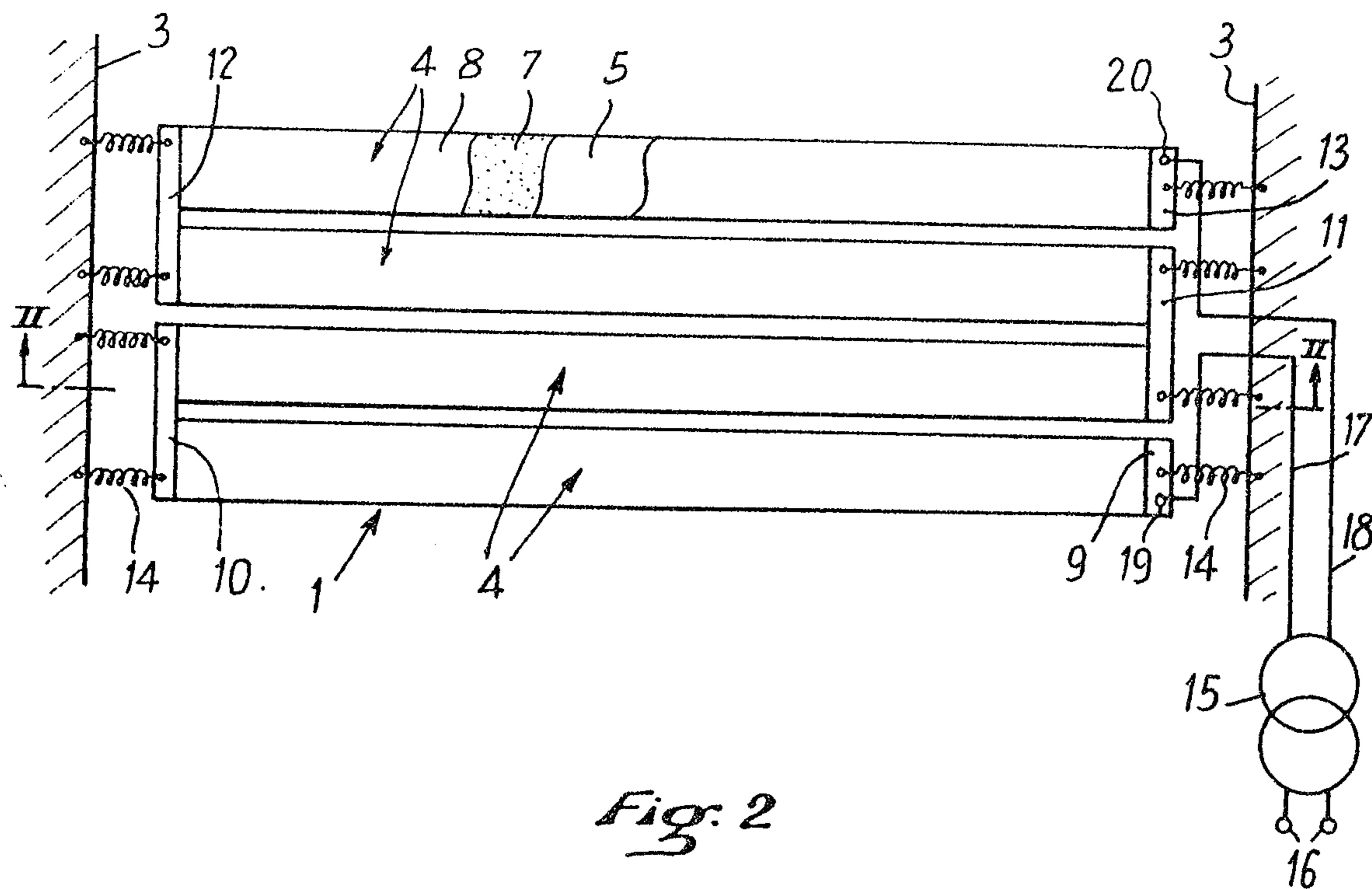


Fig: 2

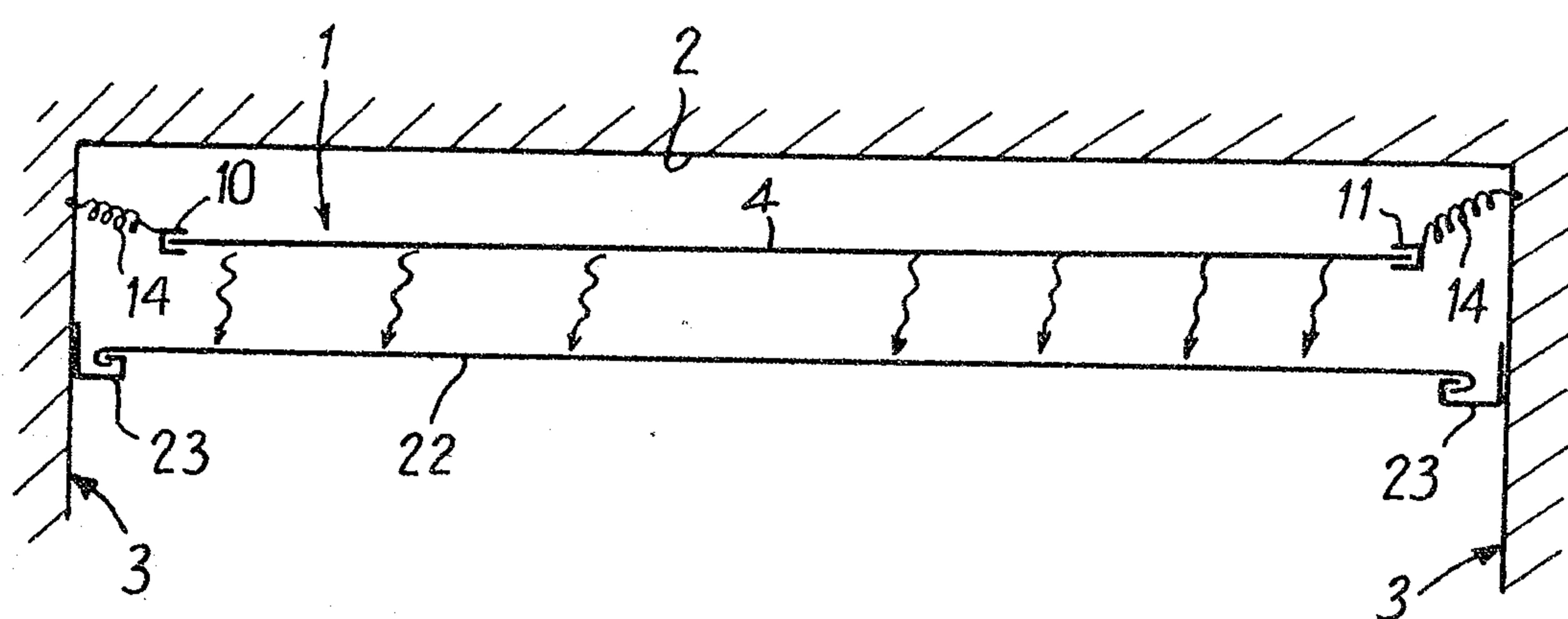


Fig: 3

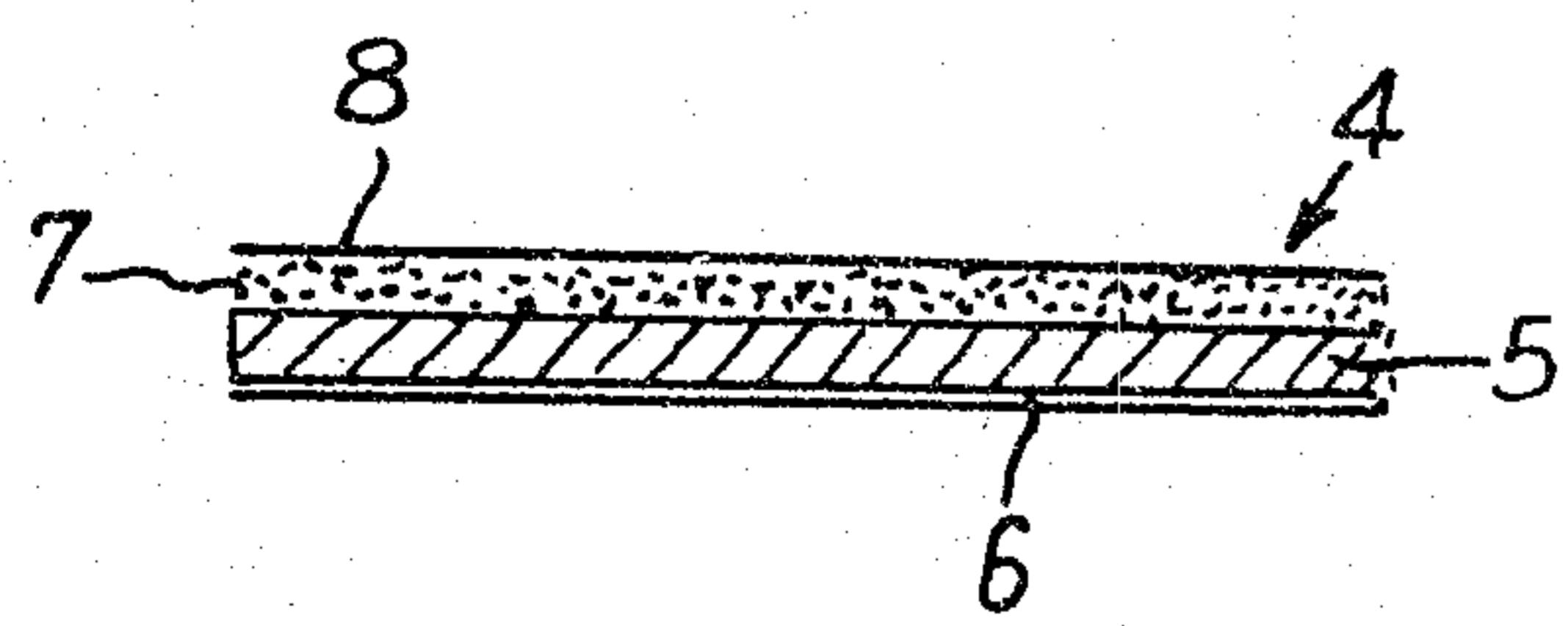
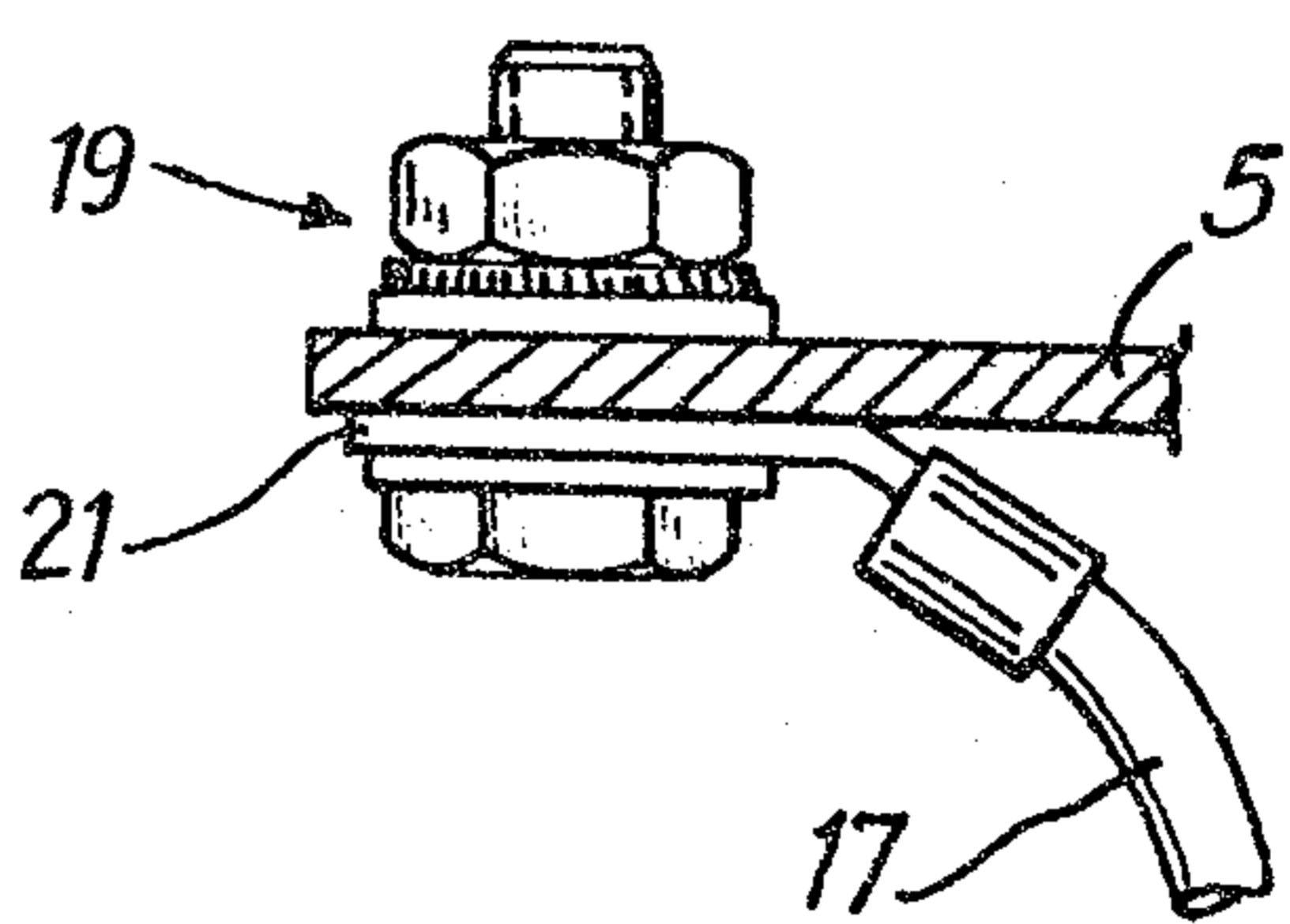


Fig: 4



Sureanage, Debe & Martin Walker